LE JOURNAL DE GOLINHAC



BULLETIN MUNICIPAL N°5

SEPTEMBRE 2022 A MARS 2023 NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE /MAIRIE DE GOLINHAC / NE PEUT PAS ETRE VENDU / IMPRIME PAR NOS SOINS

Sommaire

Le mot du Maire

Les infos mairie :

- p 2-Travaux et achats
- p 4- Actualités
- p 6- Inauguration oeuvre
- p 7- Permis de construire
- p 9- Conseils municipaux
- p 9- Etat civil
- p 10- Intercommunalité
- p 12- SMICTOM

Trouve ton galet 13 Ogénie

14 Le Geste éco-citoyen

La vie du village 15

Portraits

17 Culture

Bibliothèque 18 et Associations

Un peu d'histoire locale

NUMEROS UTILES

Tél: 05 65 44 50 12 Fax: 05 65 44 52 40

Adresse: Le Bourg 12140 Golinhac

Mail: golinhac@orange.fr

Site: https://notremairiegolinhac.fr (en cours de réalisation)

Page facebook : commune de Golinhac

le maire et ses conseillers sont à votre écoute, n'hésitez pas à prendre rendez-vous auprès du secrétariat

Jours et heures d'ouverture de la mairie et de l'agence postale

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00

Les 1^{er} et le 3^{ème} samedi du mois : de 8h30 à 12h00

COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMTAL LOT & TRUYERE

18 avenue Marcel Lautard 12500 Espalion 05 65 48 29 02 - mail: secretariat @3clt.fr

Site: comtal-lot-truyere.fr

CENTRE SOCIAL RURAL D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE

3 rue du collège 12140 Entraygues-sur-Truyère 05 65 44 49 57

centresocial.entraygues@wanadoo.fr

ESPACE EMPLOI FORMATION

05 65 44 49 58 - pre.entraygues@orange.fr ADEL Association pour le Développement Local MISSION LOCALE le 2ème vendredi du mois su RDV uniquement

ASSISTANTES SOCIALES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Les mardis de 9h30 à 11h30 sur RDV uniquement

05 65 73 04 00

05 65 73 85 85

ASSISTANTES SOCIALES MSA 1er jeudi du mois sur RDV 05 65 75 76 40

CPAM les lundis de 15h à 16h

POINT INFO SENIORS 1er vendredi du mois de 9h30 à 12h sur RDV uniquement - 05 65 48 92 83

ADMR D'ENTRAYGUES-SUR-TRUYERE

16 Quai du Lot 12140 Entraygues-sur-Truyère 05 65 61 62 21

TRESORERIE D'ESPALION

Via Podensis 4-6 Avenue d'Estaing 12500 Espalion 05 65 44 02 05

SMAEP DE MONTBAZENS-RIGNAC (service usagers-eau potable)

9 rue des Artisans - ZA le Fargal

05 65 47 97 20

mail: usagers.smaepmr@orange.fr www.smaep-montbazens-rignac.fr

GENDARMERIE D'ENTRAYGUES

1 chemin de la Roussilhe 12140 Entraygues-sur-Truyère 05 65 44 50 03

LE MOT DU MAIRE

Chers Golinhacoises et Golinhacois,

Le printemps est là... le nouveau bulletin municipal également!

Nous sommes heureux de vous en faire part, ainsi que de toutes les nouvelles qu'il relate.

Depuis le dernier bulletin «spécial fêtes» et la cérémonie des voeux début janvier, j'espère que vous découvrirez (ou lirez à nouveau!) avec plaisir les nouvelles de votre cher Golinhac, tant sur le plan communal, que sur le plan citoyen ou associatif.

Ce début d'année aura été bien spécial et bien difficile pour bon nombre d'entre nous : crises économique, climatique ... Sachons garder espoir, notamment à notre échelle communale pour un quotidien commun le plus agréable possible à Golinhac. La nature repart, la saison touristique et commerçante recommence, la vie associative continue plus forte que jamais. Retrouvons avec plaisir la saison estivale!

Je vous souhaite un beau printemps, accompagné de toutes ses belles promesses, ainsi qu'une bonne lecture!



Alexandre BENEZET, Maire de Golinhac.

Bonne nouvelle!

Le Rallye du Rouerque revient à Golinhac cet été!

Il s'agit de la spéciale « Golinhac — Entraygues-sur-Truyère » avec son passage emblématique au Poteau.

Une spéciale mythique qui a été longtemps un des emblèmes du Rallye du Rouergue dans les années 80.

Alors rendez-vous le vendredi 7 juillet 2023 à partir de 10h30.

Départ de la spéciale dans le village, direction Notre Dame des Hauteurs, Le Poteau, Route départementale 904 et arrivée à Entraygues sur Truyère.

LES INFOS MAIRIE

Les travaux et achats

Crépi de la maison Delmas







Changement d'un chauffe-eau et d'une douche

Courant janvier un nouveau chauffeeau et une nouvelle douche ont été installés dans le logement communal occupé par Ruddy et Sandrine Célérier. Le chauffe-eau a été acheté et installé par l'entreprise Ferrary à Entraygues.

Travaux à l'auberbe la Bastide d'Olt

Une douche a été refaite.

Il a aussi fallu faire intervenir un plombier pour réparer une fuite sur une canalisation.

Un ravalement de façade bien nécessaire a été réalisé dans le bourg (maison anciennement Delmas).

Les huisseries et volets ont également été repeints.

Les travaux de crépi ont été effectués par l'entreprise Burguière maçonnerie et la peinture par l'entreprise AP2B (Aveyron Peinture Barriac Burguière). Un rafraîchissement qui dynamise le coeur de village.

Achat de tonnelles

La mairie a fait l'acquisition de 3 barnums. Ceux-ci mesurent 3m X 3m, ils sont blancs et disposent de parois avec fenêtres.

Ils sont équipés de lests et de sacs de transport.

Comme les tables et bancs achetés précédemment, les habitants et associations pourront les emprunter lors de leurs fêtes ou manifestations. Une caution sera demandée par la municipalité.

Installation d'un poêle

Dans le logement occupé par la famille De Ruta, l'insert n'était plus en conformité. La municipalité a donc procédé à la démolition de la cheminée. Un poêle a été acheté chez InterDistribution qui a fait intervenir un de ses sous-traitant pour l'installation d'un gainage et du poêle.





Abattage d'arbres

Par souci de sécurité et d'accessibilité, les sapins qui bordaient le terrain de quilles et l'aire de jeux pour enfants ont été abattus.

Ces arbres étaient pour la plupart malades et risquaient de tomber. D'autre part cet abattage facilitera de futurs travaux d'aménagement au niveau du local des quilles.







PAGE 2

Visite de l'ardoisière La Bleue du Cayrol

Le 14 octobre, M. le Maire et ses adjoints, accompagnés des architectes de Coco Architecture, ont visité l'ardoisière La Bleue du Cayrol.

Cette visite se faisait dans le cadre de la rénovation des anciens couvent et école. Visite instructive, très intéressante, qui a permis de conforter certains choix pour le projet.

Déjà 2 ans que la municipalité travaille sans relâche. Et même si cela n'est pas visible pour l'instant, ça avance!

Car choisir pleinement du circuit court, du local, de l'artisanal, de «l'écolo», ça prend du temps mais, c'est si passionnant!







Elagage

Fin février avait lieu une mission élagage sur une partie de nos routes! Agents communaux et élus se sont mis à l'œuvre. Le but : éclaircir les routes qui se salissent vite sous la végétation, s'abîment à l'ombre, dégèlent moins l'hiver et sont parfois soulevées par les racines. Ajoutons à cela le risque de chute de branches par grand vent. Un chantier important d'une semaine : 8,2 kms de routes dégagées dans les secteurs du Relais, la Prade, les Gandalgues, la Brousse, la Lande, Massip et toute la descente de Castailhac. Travail mené en étroite collaboration avec notre Intercommunalité ainsi qu'avec l'entreprise GCTS Servant d'Entraygues sur Truyère. Ces routes dégagées seront donc prêtes à être refaites dès cet été 2023. Bonne route.....!









Remise en état de la serre communale

Fin février, des bénévoles ont rénové la serre communale dans le cadre d'un projet jardinage avec le Foyer Rural.

Une convention a été mise en place entre la Mairie et le foyer rural. La Mairie prête gracieusement cette serre, et en échange, l'association prépare des semis pour le fleurissement du village.







Achats de terrains

Le 6 mars, rendez-vous à l'office notarial d'Entraygues sur Truyère pour l'acquisition de terrains. Deux futurs projets importants pour notre commune:

- la création d'un lotissement
- la création d'une aire pour camping-cars

Les parcelles acquises se trouvent au-dessus du terrain de football et à la Landette, à la suite du lotissement actuel.





Actualités

Bienvenue à nos nouveaux employés communaux



Colette Delagnes a rejoint fin août l'équipe communale en tant qu'agent technique. Colette habite Campuac, où elle a été de nombreuses années assistante maternelle. Un besoin de changement professionnel l' a motivée à postuler pour occuper ce poste en remplacement de Josiane Brouzes.

Elle a pour mission l'entretien des fleurs du village, des locaux et des différents espaces et édifices communaux.



Valériane Duval occupe depuis le 2 février le poste de Véronique Combette, actuellement en congé maladie.

Elle exerçait précédemment le métier de conférencière pour les usines EDF de Couesques et Montézic.

Après avoir suivi une formation auprès de La Poste et dans des agences postales voisines, Valériane est prête à vous accueillir au guichet de la poste et à l'accueil de notre Mairie.

Valériane habite Golinhac au lotissement de la Landette. Elle a adopté notre cher village depuis 2017 et est heureuse de mettre ses compétences au service de celui-ci.



Pascal Molinarie a pris ses fonctions d'agent technique le 3 avril .

Pascal est «un enfant du pays» et habite le lieu dit «Les Angles». Après des études horticoles, option jardins et espaces verts, il a travaillé pour des paysagistes, pépinieristes et l'ancienne Communauté de Communes. Il quitte un emploi au SMICTOM pour nous rejoindre. Pascal a postulé à la commune pour la proximité du lieu de travail. Il connait très bien la commune et nous ne doutons pas qu'il s'adaptera très vite à ses nouvelles fonctions : entretien des espaces verts, de la voirie et des bâtiments en collaboration avec Grégory Bousquet.

Congrès des Maires de France

Au mois de novembre s'est tenu le Congrès des maires de France à Paris. M. le Maire a souhaité y représenter notre commune. Une expérience inoubliable, auprès de nombreux homologues et amis, qui ont été très bien accueillis par nos sénateurs et notre député. Une semaine d'échanges, de partage, de rencontres.

A l'occasion du Congrès des Maires de France, les Maires, adjoints, élus ou collaborateurs venus d'Aveyron ont été reçus à l'Assemblee Nationale, et certains également au Sénat. Des échanges importants et intéressants sur les inquiétudes et les attentes des Communes.







Voeux de la municipalité à la population

Le 14 janvier dernier, M. le Maire et les élus du Conseil ont présenté leurs voeux aux golinhacois. L'occasion de se rencontrer, de s'échanger les meilleurs souhaits et de partager un nouvel élan pour les 12 mois qui s'ouvrent devant nous ! Ce fut aussi l'occasion pour M. le Maire de faire un bilan de l'année écoulée.

Il a ensuite présenté les projets à venir pour la nouvelle année, notamment :

- présentation du projet de l'ancien couvent et portes ouvertes au printemps
- début des travaux à l'ancien couvent, en fin d'année
- création d'un logement dans le bourg
- création d'un lotissement avec 5 lots à bâtir
- aménagement d'une aire camping car.

Une petite coupe de l'amitié avec buffet a clôturé ce moment de convivialité.





Service National Universel (SNU)

A l'initiative des lieutenants-colonel de la réserve citoyenne Christine Dupaty et Bruno Bolis, et grâce au support logistique de la municipalité, 8 jeunes aveyronnais âgés de 15-17 ans ont effectué pendant une semaine du mois d'octobre la deuxième phase de leur Service National Universel au sein de l'établissement «lo Solenquo» de Fonteilles. Notre municipalité donne ici un bel exemple d'engagement citoyen, unique en Aveyron.

Dans le cadre de l' ACGNMP (Association des Cadets de la Gendarmerie Nationale en Midi-Pyrénées section 12), ils ont été formés à l'exécution de missions d'intérêt général au bénéfice de la population dans les domaines de la sécurité (lutte contre les violences familiales, harcèlement scolaire, cybercriminalité, radicalisation) et de l'aide aux personnes de 1^{er} niveau, formation à la recherche des fugueurs Alzheimer.



On peut saluer l'engagement citoyen de ces jeunes qui ont pris sur leur temps de vacances scolaires pour faire cet apprentissage d'une citoyenneté active auprès des militaires du Groupement de Gendarmerie de l'Aveyron, des réservistes et bénévoles de l'ACGNMP et des élus locaux et nationaux. Une deuxième session SNU s'est tenue fin avril à Golinhac avec un nouvel objectif pour les cadets: celui de devenir des facilitateurs de l'inclusion des personnes en situation de handicap, dans un premier temps au sein des établissements scolaires qu'ils fréquentent et ultérieurement dans la société civile.

Congrès des Maires de l'Aveyron

Le 13 octobre dernier, le Congrès des Maires de l'Aveyron avait lieu à Rignac.

Organisé par l'Association Départementale des Maires, présidée par Jean Marc Calvet, Maire de Rignac, cette manifestation a accueilli plus de 320 élus, parmi lesquels M. le Maire de Golinhac.

L'opportunité d'échanger avec le Département, la Préfecture ou, entre élus.

Le salon professionnel des collectivités clôturait cette rencontre.



Elaboration du PlVII

Le 19 octobre, une réunion de lancement et visite de terrain a eu lieu à la Mairie avec des élus, Mme Durand Delphine, chargée de mission urbanisme et planification CC CLT, M. Cayre Stéphane urbaniste et Mme Charvolin Mathilde chargée d'études en urbanisme (atelier Sol et Cité).

L'Atelier Sol et Cité a rappelé les éléments constitutifs et les principaux outils du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) et a présenté les différentes phases d'élaboration du document. Il a été précisé notamment l'intérêt de travailler à l'échelle intercommunale, tout en prenant en compte les spécificités de chaque commune appartenant à la Communauté.

Le bureau d'études a rappelé le cadre législatif dans lequel se positionne le PLUi, celui du développement durable et de la modération de l'artificialisation des sols. La loi demande ainsi une division par 2 de ces surfaces sur l'ensemble du territoire. Néanmoins, cet effort devra être porté par l'ensemble de l'intercommunalité, et non commune par commune. D'après le portail de l'artificialisation des sols (https://artificialisation.developpement- durable.gouv.fr/), 150 hectares ont été artificialisés sur la communauté de communes entre 2009 et 2020.



Révulon de travall sur l'électricité verte

Le 18 février, M. le Maire a participé à une réunion organisée par M. Anglars à Campuac. Cette réunion de travail traitait des enjeux du développement de l'électricité verte et de l'adaptation du réseau de collecte et de transport d'électricité sur les vallées du Lot, de la Truyère et de la Viadène, en lien avec les projets photovoltaïques en cours et à venir.

Une séance de travail utile et efficace avec RTE, ENEDIS, le SIEDA, les élus et les porteurs de projet.

L'Aveyron est un département leader dans la production d'énergie verte, indispensable au mix énergétique et les initiatives émergent en nombre partout sur le territoire.

Il est essentiel que l'ensemble des acteurs concernés se coordonnent pour être au rendez-vous des ambitions énergétiques nationales qui s'imposent à tous.



PAGE 5

INAUGURATION DE L'OEUVRE D'ART REFUGE «LA CHAMBRE D'OR»

















Samedi 10 septembre, nous inaugurions conjointement avec la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, l'association Derrière Le Hublot, Scène conventionnée - art en territoire et l'Agence française des chemins de Compostelle, l'oeuvre d'art refuge «la Chambre d'or» à Golinhac.

Un aboutissement, une source pour le futur également de cette incroyable aventure artistique, culturelle, humaine, Fenêtres sur le paysage! Un grand merci à tous les acteurs, à toutes les personnes présentes, à l'artiste Abraham Pointcheval et longue vie à notre oeuvre d'art refuge!



PERMIS DE CONSTRUIRE





Le permis de construire est une autorisation d'urbanisme délivrée par la mairie. Il concerne les constructions nouvelles, même sans fondation, de plus de 20 m². Il est obligatoire pour certains travaux d'extension des bâtiments existants et pour leur changement de destination: Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre.. Les travaux qui ne relèvent pas du permis de construire nécessitent en principe une déclaration préalable de travaux.

• Construction maison individuelle

Un permis de construire est exigé pour la construction d'une maison individuelle de plus de 20 m². Le recours à un architecte est obligatoire pour élaborer les plans de votre construction si sa surface de plancher dépasse 150 m².

• Agrandissement d'une maison individuelle existante

Vous envisagez d'agrandir votre maison en la surélevant ou en construisant, par exemple, une *véranda* ou un *garage*? Demandez l'autorisation d'urbanisme auprès de votre mairie.

• Piscine et abri de jardin

Vous construisez une piscine?

Si la superficie du bassin est comprise entre 10 m² et 100 m² vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. Si elle est supérieure ce sera un permis de construire.

• Abri de jardin, garage, cabane

Un permis de construire est exigé si vous créez un bâtiment indépendant de votre maison dont l'emprise au sol: Projection verticale du volume de la construction, tous débords et surplombs inclus. Toutefois, les ornements (exemple : marquises) sont exclus, ainsi que les débords de toiture lorsqu'ils ne sont pas soutenus par des poteaux ou des encorbellements ou la surface de plancher: unité de calcul des surfaces des constructions servant à la délivrance des autorisations d'urbanisme est supérieure à 20 m².

Si la surface de votre projet de construction est comprise entre 5 et 20 m², vous devrez déposer une déclaration préalable de travaux.

Si votre projet a une emprise au sol et une surface de plancher inférieure à 5 m², il n'est pas soumis à autorisation d'urbanisme. Vous devez, cependant, consulter le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu. Votre projet devra respecter les règles du PLU.

• Reconstuction à l'identique

Le propriétaire d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de 10 ans a le droit de le reconstruire à l'identique malgré les éventuelles modifications des règles d'urbanisme.

Le bâtiment détruit doit avoir été édifié légalement.

• Changement de destination

Il existe 5 types de destinations : exploitation agricole et forestière, habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire. Il y a changement de destination lorsque l'on passe d'une catégorie à une autre,ou quand on modifie l'affectation de tout ou partie d'un bâtiment. Un commerce peut par exemple devenir une habitation.

Vous devez faire une demande de permis de construire si le changement de destination s'accompagne de travaux qui modifient la structure porteuse ou la façade de votre construction

Si vous changez la destination de tout ou partie d'un bâtiment sans modifier la structure porteuse ou la façade, vous devez déposer en mairie une déclaration préalable de travaux.

Demande de permis de construire

Dans tous les cas vous allez devoir faire une demande de permis de construire.

Vous pouvez utiliser un service en ligne pour constituer votre dossier ou remplir un formulaire.

Le service en ligne est disponible sur *https://www.ser-vice-public.fr/particuliers/vosdroits/F1986*

Délai d'instruction

Le délai d'instruction est de 2 mois pour une maison individuelle et ses annexes, et de 3 mois pour les autres projets.

Décisions de la Mairie

Le permis de construire est accordé si les travaux projetés sont conformes aux règles d'utilisation des sols, d'implantation, de destination, de nature, d'architecture, de dimensions, d'assainissement des constructions et d'aménagement de leurs abords.

Si un certificat d'urbanisme a été délivré

Si le permis est déposé dans un délai de 18 mois, à compter de la délivrance du certificat d'urbanisme, les règles d'urbanisme, de taxes et de participations s'appliquent tels qu'ils existaient à la date du certificat. Ils ne peuvent pas être remis en cause.

Si le projet est situé dans un lotissement

Pendant les 5 ans qui suivent l'autorisation de lotir, la Mairie applique les mêmes règles d'urbanisme.

Lorsque le lotissement a fait l'objet d'une déclaration préalable de travaux (DP), ce délai de 5 ans débute à la date de la non-opposition. Quand il a fait l'objet d'un permis d'aménager, le délai débute à la date d'achèvement des travaux d'aménagement.

Réponses de la Mairie

La mairie peut accepter ou refuser votre demande. Elle peut également suspendre sa décision (sursis à statuer).

Durée de validité du permis de construire

Le permis de construire a une durée de validité de 3 ans. Il est périmé si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans ou si, passé ce délai, vous les interrompez plus d'1 an.

Le délai peut être prolongé 2 fois pour 1 an. Vous devez en faire la demande 2 mois au moins avant la fin de votre permis. Cette demande de prolongation est à adresser sur papier libre, en 2 exemplaires, par lettre RAR (Recommandé avec avis de réception) ou déposée en mairie.

La mairie a 2 mois pour vous répondre. En l'absence de réponse, votre demande est acceptée.

Aucun délai ne vous est donné pour achever vos travaux et vous pouvez les échelonner. Ils doivent être à chaque fois assez importants et ne jamais être interrompus pendant plus d'1 an.

Affichage du permis de construire sur le terrain

L'affichage du permis de construire sur le terrain est obligatoire.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter le secrétariat de Mairie.

Info de dernière minute :

Distribution des sacs poubelle jaunes :

> samedi 3 juin de 9h à 12h salle du Conseil.



Ordre du jour des derniers conseils municipaux

* Conseil municipal du 29 septembre 2022

- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal
- Vote des subventions 2022
- Adhésion au groupement de commandes constitué par la Communauté de communes pour des prestations de contrôles périodiques réglementaires d'équipement
- Convention mise à disposition d'agents techniques de la Communauté de communes
- Questions diverses

* Conseil municipal du 4 novembre 2022

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023
- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour le contrôle, la maintenance et l'entretien des poteaux incendie.
- Auberge La Bastide d'Olt vote des tarifs 2023
- Examen des demandes du gérant de la Bastide d'Olt : annulation du versement de la part variable de la redevance d'affer mage correspondant au résultat 2021 et autres.
- Création d'un emploi permanent dans la filière technique
- Évolution de l'attribution de compensation de l'Intercommunalité à la Commune
- Questions diverses

* Conseil municipal du 6 décembre 2022

- Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal
- Évolution de l'attribution de compensation de l'Intercommunalité à la Commune de Saint Hippolyte
- Extinction de l'éclairage public
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable exercice 2021
- Questions diverses

Vous pouvez lire les procès verbaux des conseils municipaux sur le panneau d'affichage extérieur de la mairie et sur le site internet de la commune.

Etat civil

Bienvenue



- Emilie Bonny et Claude Puech à la Valette sont depuis le 3 octobre 2022, les heureux parents de Louis
- Anaïs Soulié et Kévin Pirès à Bessoles sont depuis le 16 octobre 2022, les heureux parents de Rose
- Paulette Burguière au Cagnatié, est depuis le 4 mars 2023, l'heureuse arrière grand-mère de Lucas

Ils nous ont quittés



- Hélène Firminhac épouse Issaly, Rébombigues, décédée le 23 novembre 2022, a été inhumée à Golinhac
- Paul Laurens, Castailhac, décédé le 25 décembre 2022, a été inhumé à Castailhac

Baptême Civil



Le 5 novembre 2022 avait lieu le baptême civil de Maxence Méjane de Firminhac

Ils se sont dit oui



• Sandrine Chereau et Ruddy Célérier se sont mariés à la Mairie de WGolinhac le 22 novembre 2022

Nouveaux habitants



Bienvenue à Sandra Chelda et Clément Bony qui ont emménagé fin mars au lotissement la Landette PAGE 9



La Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Aujourd'hui, la commune de Golinhac n'a pas de document d'urbanisme. Elle est soumise au Règlement National d'Urbanisme (RNU).

Le PLUi, en cours d'élaboration sur l'ensemble de la Communauté de Communes, va devenir le nouveau règlement d'urbanisme pour tous vos projets de construction.

Les élus de la Communauté de Communes ont commencé à travailler sur le sujet, cela va durer 3 ans. Période durant laquelle tout le territoire sera analysé et où tous les habitants seront invités à s'exprimer.

Le PLUi permettra donc de planifier un projet global d'aménagement et d'urbanisme en se projetant à un horizon d'environ 10 ans. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé!

Une fois réalisé et approuvé, le futur PLUi s'appliquera sur l'ensemble des 21 communes de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère.

Rappelons qu'il s'agit d'une obligation nationale, l'intercommunalité et ses 21 communes n'ont pas d'autre choix que de s'y conformer.

Planning prévisionnel de la procédure d'élaboration du PLUi Juin 2026 Mai 2023 Juillet 2022 Novembre 2023 Mai 2025 Lancement de la procédure Approbation du PLUi Arrêt de la Phase d'étude **Phase Administrative** phase d'étud 10 mois Phase 3 à 6 : OAP, règlement, zonage, mise en forme du dossie Evaluation environnementale et concertation Dossier CDPENAF 10 mois y compris délais administratifs CODENAPS Ouverture à l'urbanisation Bilan de la concertation Phase 7: Arrêt du PLUi 1ère partie du diagnostic : prise en compte du territoire/ Recueil de données Phase 8: Consultation Rencontre des élus et visites de terrain, des services et enquête publique Rencontres des exploitants agricoles (volet agricole), - Inventaires des connaissances environnementales (volet environnement) Phase 9 Intégration des éléments existants (documents d'urbanisme, études spécifiques, ...)

Quelles sont les étapes et le calendrier prévisionnel ?

Un groupement de cabinets d'études (urbanisme/architecture, agriculture, environnement, paysage, juridique) accompagne les 21 communes de la Communauté de Communes. Le travail de diagnostic, qui constitue la première étape, a débuté durant l'été et va se poursuivre dans les mois à venir jusqu'au printemps 2023.

L'élaboration du PLUi est une démarche longue avec différentes étapes présentées ci-dessous. L'approbation du document et donc la fin de l'élaboration devrait avoir lieu en 2026.

La concertation tout au long de la procédure

La concertation se déroule tout au long de la procédure (du lancement à l'arrêt du projet), ainsi les habitants seront informés des travaux et des réflexions (site internet https://comtal-lot-truyere.fr/, bulletins municipaux et intercommunaux, presse, ...).

Vous avez ainsi la possibilité de formuler vos observations par courrier (cf. encadré ci-après).

CONTACT concernant l'élaboration du PLUi :

Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Courriel: urbanisme@3clt.fr

Tél: 05 65 48 29 02

Pour en savoir plus : https://comtal-lot-truyere.fr/bien-vivre/urbanisme/le-plui

Pour formuler vos observations ou propositions tout au long de la procédure d'élaboration du PLUi :

- par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère en précisant en objet : « Concertation préalable du PLUintercommunal », 18 bis Avenue Marcel Lautard, 12500 ESPALION
- par mail: urbanisme@3clt.fr
- par dépôt sur un recueil de remarques à la Communauté de Communes Comtal Lot Truyère

Le maire et les élus de la commune sont et resteront également les interlocuteurs auprès desquels la population pourra recueillir des informations relatives au PLUi.

Pour toute question concernant les droits à construire d'une parcelle et les autorisations d'urbanisme : merci de contacter la Mairie.

Les documents d'urbanisme en vigueur sont consultables sur :

https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/

CARACTERISTIQUES DE L'INTERCOMMUNALITÉ :

L'intercommunalité, répartie sur 21 communes, compte aujourd'hui :

- un peu plus de 19 500 habitants (Insee 2019)
- une densité moyenne de 30 habitants au km2
- un peu plus de 12 900 logements sont comptabilisés dont :

2/3 tiers correspondent à des résidences principales (68,5 %), 1/5 correspondent à des résidences secondaires (21,1 %),

1/10 correspondent à des logements vacants (10,4 %),

Sur la dernière décennie, l'intercommunalité a accueilli près de 300 habitants, pour

1 100 logements supplémentaires (soit 3,7 logements pour 1 habitant).

CARACTÉRISTIQUES DE LA COMMUNE DE GOLINHAC :

Golinhac présente les caractéristiques suivantes :

- 325 habitants (Insee 2019),
- une densité de 10 habitants au km2,
- 310 logements dont:
- 54,4 % correspondent à des résidences principales, 34,3 % correspondent à des résidences secondaires,11,3 % correspondent à des logements vacants,

Sur la dernière décennie, la commune a perdu 116 habitants mais gagné 14 logements.

SMICTOM

Déchetterie d'Entraygues

Horaires d'hiver jusqu'au 31 mars Lundi et vendredi : 9h-12h Mercredi et jeudi : 14h-17h

Samedi: 14h-17h

Horaires d'été jusqu'au 31 octobre Lundi et vendredi : 9h-12h Mercredi et jeudi : 14h-17h Samedi: 14h-18h

Pour toutes questions contactez le SMICTOM: 05 65 51 52 19 ou la déchetterie d'Entraygues : Zone artisanale de Saures 12140 Entrayques tél: 05 65 66 07 68

mail: entraygues-sna@orange.fr

Passage à TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

L'exercice de la gestion des déchets est délégué au SMICTOM Nord Aveyron.

Ce choix a été guidé par la recherche de rationalisation des moyens humains et matériels et une optimisation des investissements, sur un territoire plus grand que celui de la communauté. Toutefois les tarifs de la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) et de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) sont décidés par la communauté. Le produit de la taxe et de la redevance est ensuite utilisé pour verser une compensation au SMICTOM afin d'en assurer le fonctionnement et les investissements. Pour financer la collecte des déchets ménagers, vous devez payer, selon votre commune, une taxe ou une redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

La TEOM est une taxe annexe à la taxe foncière. Son montant ne dépend pas du service rendu. Elle concerne aussi les propriétaires qui ne l'utilisent pas.















La TeOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) se calcule en appliquant un taux sur la valeur locative du bien servant de base au calcul de la taxe sur le foncier bâti.

La TEOM est calculée sur la même base que la taxe foncière, soit la moitié de la valeur locative cadastrale de la propriété. Le montant de la taxe est égal à la multiplication de la base retenue par le taux fixé par la collectivité, à laquelle il faut ajouter des frais de gestion liés à la fiscalité locale. La commune peut décider de fixer un montant maximum à cette taxe. Ce plafond doit être d'au moins 2 fois le montant de la valeur locative moyenne des logements de la commune.

Comment payer la TEOM?

La TEOM est payée chaque année en même temps que la taxe foncière.

Au cours du dernier trimestre de l'année, vous recevez un avis d'imposition de la taxe foncière.

Le montant de la TEOM à payer est indiqué sur l'avis d'imposition.

Vous pouvez aussi le consulter dans votre Espace particulier sur www.impots.gouv.fr.

Impôts: accéder à votre espace Particulier

Le mode de paiement de la taxe foncière et de la TEOM dépend du montant que vous devez verser.

Le paiement doit se faire en général avant le 15 octobre.

Déchetteries mobiles

La déchetterie mobile du SMICTOM Nord Aveyron se déplace à Campuac:

- le 13 mai 2023
- le 26 août 2023
- 4 novembre 2023

de 10h à 12h30 et de 13h30 à 15h30

Pour être autorisé à déposer lors du déplacement de la déchetterie mobile, il faut être muni d'un badge d'accès. Celui-ci vous a été envoyé par courrier. Si toutefois vous ne l'avez pas reçu vous pouvez joindre le SMICTOM

Nord Aveyron au 05 65 51 52 19 ou en informer le gardien présent lors de la venue de la déchetterie mobile PAGE 12

Collecte plastiques agricoles

Lundi 22 mai et mardi 23 mai de 10h à 12h et de 13h30 à 17h + cet automne, le mardi 24 octobre au quai de transfert (ancienne décharge)

Attention:

Pour que vos plastiques usagés soient recyclés il vous est demandé de respecter les consignes de tri. Les déchets trop souillés ou mélangés seront refusés.

La collecte ne se fera qu'en présence d'agriculteurs sur le site durant toute la collecte.

Le réassort des sachets pour l'année prochaine se fera lors de la collecte.

Opération : Trouve ton galet St Jacques







#TrouveMonGaletStJacques

Du 1er juin au 25 juillet 2022 les mar- au cœur des villages traversés par le chain pèlerin le trouve. Ils étaient encheurs du GR65, devaient être attentifs Chemin, et les « Accueillis », les mar-suite invités à rejoindre le groupe Facesur le Chemin et ouvrir l'oeil en quête cheurs de St Jacques. Créés à l'initia- book « Trouve mon Galet St Jacques » des « Galets de St Jacques » et partici- tive de l'Association Sur les Pas de St pour retrouver le créateur du galet, téper à la chaine de partage et d'échanges Jacques, dans une démarche artistique moigner de son avancement et poster initiée à l'occasion de l'année jacquaire collective réalisée au printemps 2022, une photo de leur découverte et de sa

sur la voie...

Livinhac-le-Haut, des galets peints par Jacques dans un mouvement multicul- ceux qui suivaient... les habitants aux couleurs du GR65 et turel... afin de célébrer l'imaginaire du De la création à l'avancement des gadu territoire, ont été déposés sur le che-pèlerinage et le passage de relais. min des pèlerins tels des « offrandes », Lorsque les marcheurs trouvaient nauté des « Galets de St Jacques » s'est pour accompagner le pèlerinage et la un galet peint, ils étaient invités à le retrouvée et a échangé sur le Chemin marche des cheminants.

une chaine de partage et d'échanges

Les « Galets de St Jacques » ont formé marcher avec lui pendant quelques ki- l'année Jacquaire ! lomètres puis à le reposer là où le

entre les « Accueillants » qui vivent Chemin les inspirait pour qu'un proles galets se sont invités dans le pè- nouvelle position. Lorsqu'ils reposaient S' ils trouvaient un galet peint, ils étaient lerinage, chargés des intentions des un galet sur le Chemin, ils devaient Accueillants. Le souhait de tous était créer un post en forme d'indice, telle Sur la Via Podiensis du Puy-en-Velay à de faire avancer les galets jusqu'à St une nouvelle énigme à résoudre pour

> lets jusqu'à Compostelle, la commuprendre en photo, à l'emporter et à et sur les réseaux sociaux pour célébrer









Ogénie : pour la vie sociale des aînés

Ogénie est le nouveau site de l'Aveyron pour la vie sociale de nos aînés!

Parce que le lien social est important à chaque étape de la vie, le Département de l'Aveyron vous propose de retrouver sur le site Ogenie.fr les initiatives entreprises en faveur des seniors sur le territoire.

Vous êtes à la recherche d'événements, ateliers et activités organisés près de chez vous ? Sur Ogenie.fr, un module de recherche très simplifié vous permet de découvrir les initiatives locales à proximité de chez vous et selon plusieurs thématiques :

- Convivialité : buvette, apéros rencontre, visites de convivialité
- Mobilité : navettes à disposition des seniors
- Loisirs et culture : sorties, ateliers jeux, ateliers menuiserie, etc
- Accompagnement au numérique
- Activité physique : séance de gymnastique douce, randonnée, etc
- Ateliers prévention : ateliers prévention santé, podcasts, livres audio, etc

Vous êtes confronté à une situation de solitude ou d'isolement ou connaissez quelqu'un pour qui c'est le cas ? Vous avez envie d'en parler ?

Sur Ogenie.fr, vous pouvez remplir un court questionnaire qui sera envoyé à un interlocuteur

qualifié pour vous conseiller vis-à-vis d'une situation de solitude ou d'isolement. Vous pouvez remplir ce questionnaire si vous vous sentez seul ou isolé ou si vous souhaitez venir en aide à une personne de votre entourage. Vous serez ensuite recontacté par téléphone afin de trouver une réponse adaptée à vos besoins.

Ogenie.fr est un site entièrement gratuit, qui a été pensé pour être facilement accessible à toutes et tous. S'il est premièrement destiné aux seniors, les aidants et intervenants auprès de seniors pourront le prendre en main pour accompagner leur proche âgé, créant ainsi de véritables chaînes de solidarité autour de nos aînés.

Avec Ogenie.fr, le Département s'engage pour que vieillir en Aveyron ne soit plus jamais synonyme d'isolement.

« On n'est jamais seul quand on sait où se retrouver ».





Le geste Eco-citoyen

Feux de forêt et de végétation : ayez les bons réflexes Avant l'été, pensez à débroussailler

forêt et de végétation.

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent Vous êtes concerné par cette obligation et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Pour prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez donc pour votre sécurité. C'est pourquoi c'est une obligation légale sur notre territoire, classé à risque.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?

Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres (ou 100 mètres - à adapter au contexte communal) autour de vos bâtiments ou autre équipement. Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Réduire cette masse permet de diminuer l'intensité des feux et de ture ou vous rendre sur feux-foret.gouv.fr, limiter leur propagation.

Les premiers travaux de débroussaillement comportent souvent de l'élagage et peuvent nécessiter d'abattre certains

Débroussailler son terrain et les abords de arbres. Une fois le débroussaillement inison habitation, c'est obligatoire et c'est in- tial réalisé, les débroussaillements suivants vestir pour votre sécurité face aux feux de consistent surtout en de l'entretien et de la suppression de broussailles.

Qui est concerné ?

l'importance du risque d'incendie de forêt si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés à moins de 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. La réalisation du débroussaillement peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillement pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillement. S'ils s'y opposent, ces travaux seront à leur charge et deviennent de leur responsabilité (administrative et pénale). Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.

Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter la mairie, la préfecoù vous trouverez toutes les informations







Pour plus de renseignements rendez-vous sur : Feux de forêt et de végétation | Ministères Écologie Énergie Territoires (ecologie.gouv.fr)



Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires Ministère de la Transition énergétique



La Vie du Village

Installation de la fibre

Lorsque l'installation de la fibre sur notre commune sera terminée, vous serez libre d'installer ou non celle-ci chez vous et de choisir le fournisseur qui vous convient.

Si vous souhaitez l'installer prenez contact avec votre fournisseur d'accès internet.

Faites vous confirmer que l'opérateur contacté exploite le réseau de fibre optique ALLiance Très Haut Débit et propose ses offres commerciales d'accès à Internet.

Exprimez votre besoin et demandez un devis. N'hésitez pas à faire jouer la concurrence.

La Saint Martin

la Saint Martin.

saient salle comble.

Le samedi soir, un apéro concert Des jeux en bois, le jeu du jampar l'ECGE (foot).

veau, et pour les moins coura- accordéon». geux petit déjeuner sucré. Là A la nuit tombée, au son des clo-

aller en racheter dans les com- municipalité.

la demande.

au Monument aux Morts afin de le Foyer Rural. pour la France».

Puis la municipalité offrait un cié par tous.

verre de l'amitié sur la place.

Les 11, 12 et 13 novembre avait L'après-midi le spectacle «la lieu notre traditionnelle fête de pêche aux sons», était proposé aux enfants dans la salle des fêtes. Les festivités débutaient le ven- Pendant ce temps, les parents dredi soir avec un concours pouvaient aller voir l'exposition

de belote organisé par le Sport du club «dessins peintures» et le Quilles de Golinhac. Ils fai- vide livre organisé par la bibliothèque municipale.

avec les groupes «les mals bar- bon et les châtaignes grillées acrés» et «Duo à deux» organisé compagnaient «la carriole» qui a ambiancé la place du village. La fête se poursuivait le di- En fin d'après-midi, un superbe manche matin avec un petit concert résonnait dans l'église St déjeuner aux tripous et tête de Martin. Merci encore à «Ruthen

aussi, le club de l'amitié était ches, le ciel s'illuminait d'un mavictime de son succès et a dû gnifique feu d'artifice offert par la

merces du coin pour répondre à Puis, tout le monde se retrouvait autour d'un repas musette animé Un moment de recueillement par Guillaume Fric, proposé par

rendre hommage à nos «Morts Cette édition de la Saint Martin a été un réel succès et a été appré-

A l'année prochaine!

















Recensement pour la Journée Défense et Citoyenneté (JDC)

Le recensement citoyen est obligatoire pour tous les jeunes de nationalité française.

Vous avez entre 16 ans et 16 ans + 3 mois ? Vous devez vous présenter en Mairie avec les documents suivants : carte nationale d'identité (ou passeport valide et livret de famille).

Votre recensement fait, vous obtiendrez votre attestation de recensement remise par votre Maire. Cette attestation est indispensable pour pouvoir vous inscrire avant l'âge de 18 ans à un examen (BEP, Bac...) ou un concours administratif en France.



Vous serez convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). Il faut avoir fait la JDC (ou en avoir été exempté), pour pouvoir vous inscrire à partir de 18 ans à un examen (BEP, Bac...), ou à un concours administratif, ou à l'examen du permis de conduire en France. Cette obligation cesse à partir de votre 25e anniversaire.

Vous serez automatiquement inscrit sur les listes électorales dès votre 18e anniversaire et pourrez alors voter.

Convocation à la JDC; à partir de 17 ans (jamais avant) :

Recensé entre mes 16 ans et 16 ans et 3 mois, je suis convoqué vers 17 ans et 3 mois

Recensé au-delà, des 16 ans et trois mois, compter entre 6 et 9 mois après la date de recensement.

Pour contacter le CSNJ de Toulouse: Par mail : csnj-toulouse.trait.fct@intradef.gouv.fr Par téléphone : 09.70.84.51.51 (choix 1 puis 3 + n° du département+ #)

PORTRAITS

Arlette Pirès

En 2005, son père lui propose de quitter la région parisienne et de venir s'installer dans une maison qui lui appartient dans le hameau de Firminhac.

Arlette fait ses valises et arrive avec sa petite famille à Golinhac. Après la naissance de son fils Nicolas, elle prend un congé parental de 3 ans puis intègre l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) d'Entraygues, sans connaître vraiment ce travail. Cela fait maintenant 13 ans qu'elle chouchoute les personnes âgées de la région. Elle est la plus ancienne du secteur. Elle aime le contact et la relation avec les personnes âgées. Elle a beaucoup appris « sur le tas » mais aussi par le biais de formations. Pendant 1h, tous les mois, elle retrouve ses collègues pour échanger. Elle évolue sur le secteur de Golinhac et d'Espeyrac. Son travail est varié. Elle peut préparer et donner les repas, aider à la toilette avec les infirmières, aider au lever et coucher, faire de l'accompagnement social par des jeux, lecture, promenade, faire les courses et aider à remplir des papiers administratifs. Elle accompagne aussi les fins de vie en aidant la personne mais aussi sa famille. Cela n'est pas toujours facile car elle s'attache aux personnes. Attachement réciproque.

A présent, Arlette souhaiterait évoluer en passant un diplôme par le biais d'une VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience). Nous lui souhaitons de réussir.

LADMR intervient sur différents secteurs : enfance et parentalité, services et soins aux seniors, accompagnement du handicap, entretien de la maison. N'hésitez pas à les contacter.



ADMR d'Entraygues entraygues@fede12.admr.org 0565516221

Delphine Bahuau

Delphine quitte sa région d'Angers et arrive à Golinhac en 2011 pour gérer en famille le « Pôle touristique Bellevue ». L'aventure va durer 5 ans, mais des soucis de santé et une usure physique l'oblige à changer d'orientation professionnelle.

L'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi) va lui proposer un stage en EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) et un autre au SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). Ce sera la révélation. Cette activité professionnelle, c'est celle qu'elle cherchait. Elle enchaîne donc concours puis école et la voilà son diplôme d'aide-soignante en poche.

Elle travaille à présent pour le SSIAD des 3 vallées, sur le secteur de St Cyprien, Conques et parfois Le Nayrac.

Elle intervient à domicile pour dispenser des soins aux personnes âgées ou en situation de handicap. Elle accompagne les personnes à leur domicile en veillant à ce qu'elles gardent un maximum d'autonomie. Elle aime le relationnel qui s'installe avec toutes ces personnes. Elle travaille en binôme avec l'ADMR et est sous l'autorité des infirmières.

Il faut s'adapter à chaque maison, connaître les habitudes et goûts de chaque personne. Elle conclut notre rencontre par « ce métier c'est une évidence, j'étais faite pour lui, c'est un beau métier ».



Sandrine Pagès

Sandrine est originaire d'Anglars du Cayrol. Elle tombe amoureuse d'un golinhacois et arrive sur notre village en 2006. Alors qu'elle attend son deuxième enfant, le couple décide de construire en 2010 au lotissement la Landette.

Après ses études et un diplôme d'aide-soignante, Sandrine a envie de pouvoir prendre les personnes en charge «en entier», du «nursing et confort» jusqu'aux soins techniques. Elle décide alors en 2004 de reprendre ses études. Elle fait des stages en hôpital, en psychiatrie, en EHPAD.... et obtient son DEI (Diplôme d'Etat d'Infirmier). Tous les stages l'ont conforté sur son futur. Elle veut faire du travail à domicile, être Infirmière Libérale. Mais il faut trois ans d'expérience en tant qu'employé avant de pouvoir s'installer. Elle pratique donc 3 ans au Centre de Soins d'Espalion et s'installe.

Son mari reprend l'exploitation agricole familiale à Golinhac. Son choix se porte donc sur le cabinet d'Entraygues.

Elle nous explique que l'infirmière a 2 rôles : le rôle propre, où l'on évalue les besoins des patients et en face on met en place de façon autonome des actions afin d'améliorer l'état de santé du patient, et le rôle prescrit qui consiste à mettre en place tous les actes prescrits par le médecin.

Elle travaille en collaboration avec les médecins, l'ADMR et avec le SSIAD.

Mais ce qu'elle aime vraiment le plus dans son métier, c'est le relationnel. Elle accorde beaucoup d'importance au suivi sur le long terme. Elle aime permettre aux gens de rester le plus longtemps possible chez eux.

Elle conclut par «ce métier c'est une vocation, un rêve que j'ai pu réaliser».



JOURNEE DU PATRIMOINE

Le 18 septembre fut une belle journée du patrimoine! Que ce soit dans divers lieux ou dans diverses époques, notre commune regorge de sites historiques. La municipalité, organisatrice, remercie les participants ainsi que les guides et accueillants: Alain pour ses explications, Marinette et Joseph, Elodie pour leur accueil à la Vinsonnerie et à la Brousse, Danielle et Alexandre à l'église de Golinhac ainsi que Patrick et Patricia au château des Vernhettes.

A l'année prochaine!









SPECTACLE



Samedi 21 janvier, dans le cadre de la programmation culturelle 2022-2023 de la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère, une quarantaine de personnes ont répondu présentes lors de la représentation de «Grosse Niague» :

À 20 ans, Maïa a écrit une cinquantaine de lettres de motivation. Elle recherche une place dans la société. Parfois acceptée à l'issue de ses entretiens pour des postes, des stages ou des formations, elle finit toujours par prendre la fuite.

Grosse niaque raconte la trajectoire désespérée d'une jeune femme très motivée.

Autour du spectacle, durant l'après-midi, une douzaine d'apprentis acteurs ont pu bénéficier d'un atelier d'initiation au jeu comique avec l'actrice du spectacle. Un moment autour d'éclats de rires, apprécié par tous.







MAIS CEST OU CA ?

FESTIVAL CAP-MOMES



Route du Battedou

Le désormais célèbre festival jeune-public déploie sa 19e saison sur les rives du Lot à Espalion en juillet 2023. Créé à Caplongue il y a 19 ans, ce festival de spectacle de rue familial réunit les habitants du territoire autour d'un même objectif: celui de faire rêver les petits et les plus grands. Itinérant, ce festival change de ville tous les 3 ans, pour être accueilli par une nouvelle équipe de bénévoles, sur un nouveau site et avec un enthousiasme renouvelé. Depuis plusieurs mois déjà, une équipe multigénérationnelle, motivée et enjouée se constitue autour du projet dans une démarche écoresponsable, autour des Appel aux bénévoles thèmes du lien et du spectacle de rue.

Vendredi 21 : journée pour les enfants des accueils de loisirs et autres structures collectives.

Samedi 22 : journée ouverte au tout-public avec pas moins de 24 représentations de spectacles pour les petits et les grands, à partager en famille.

Où :Foirail Espalion Quand: ven. 21 et sam 22 juillet

Arts de la rue

Jeune public

Informations et billetterie sur *capmomes.com* Contact: capmomes@ gmail.com

Vous pouvez rejoindre l'équipe de bénévoles de l'association CapMômes à tout moment pour participer à la préparation et la réalisation du festival. Contactez l'équipe pour rejoindre ce collectif très enthousiaste!

PAGE 17

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère porte, via sa compétence culture, la mise en réseau des bibliothèques de son territoire ainsi que leur coordination. Ce projet traduit l'envie d'aller vers une égalité d'accès aux mêmes services pour toutes et tous et de lancer une politique dynamique et ambitieuse de développement autour de la lecture publique. A ce jour, 14 communes ont fait le choix de l'intégrer afin de profiter de ses nombreux avantages, notamment pour les usagers et usagères, et aussi de toucher de nouveaux publics.

Plusieurs axes ont été définis pour mener à bien le développement de ce nouveau service, pour dynamiser le territoire intercommunal et renforcer son identité.

Le premier concerne l'informatisation des bibliothèques pour développer leurs activités (gestion des lecteurs et des prêts, de l'inventaire, des recherches en ligne, de la réservation en réseau, etc.).

Le second vise à diversifier l'offre culturelle en l'élargissant et en proposant des animations mutualisées.

Tout au long de l'année 2022, la Communauté de Communes était accompagnée par l'association de formation-développement ADEFPAT afin de mieux recenser les attentes et besoins des structures et des usagers. Dans ce cadre, un groupe de travail composé d'une dizaine de personnes (élus, bibliothécaires, agentes, etc.) se réunissait le temps d'une journée par mois pour mener une réflexion active autour de ce projet collectif.

Lors d'une séance, un focus sur l'identité du réseau a été fait. Une réflexion collective a mené au nom « De Rives en Rimes » :

Il y a une véritable volonté commune via le réseau de s'unir et d'apporter davantage à chaque lieu en partageant, de créer du lien et de faire vivre la culture! Les moments d'échanges d'expériences, d'expérimentations et de concertations nourrissent cette réflexion collective et permettent de bâtir

une stratégie partagée. Ce travail est le départ d'une longue coopération. Le réseau sera au service et à l'image de la population du territoire et permettra de créer du lien social!

Le réseau de bibliothèques intercommunal De rives en rimes est créé et permettra très vite à toutes et à tous de partager ensemble et de développer les pratiques culturelles dans la convivialité!

Avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et la Médiathèque Départementale de l'Aveyron







LES ASSOCIATIONS

VL12

Variété Locale 12 section Campuac Golinhac Espeyrac

Bureau Co-présidents : Bernard Galan Jacques Barrié Trésorier : Christophe Pagès Secrétaire : Angèle Ortis Pradalier

Samedi 18 mars, Bernard Galan proposait une initiation à la taille des arbres fruitiers au Radal dans le verger d'Eric Romieu. Une douzaine de personnes a répondu à l'invitation.









Le Foyer Rural

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

Bureau

Co-Présidentes : Stéphanie Célérier Christelle Maréchaux Trésorier : Christian Caucal Trésorier adjoint : Eric Romieu Secrétaire : Joëlle Romieu Secrétaire adjointe : Marilyne Combettes

Petite rétrospective en photos des animations proposées de septembre à mars, ci-contre.



- rencontres autour de la photographie avec une dizaine de participants
- jardinage, (remise en état de la serre, préparation de semis, taille...) avec là aussi une dizaine de participants.

Après deux séances, l'activité «anglais» s'est terminée, faute d'un nombre suffisant de participants.

Les 23 enfants inscrits à «Golipitchoun» ont pu se retrouver 3 fois autour de différentes activités. Deux prochaines rencontres sont prévues au printemps avec notamment une chasse à l'oeuf.

A noter dans vos agendas:

- samedi 29 avril : concert caritatif pour la Turquie
- vendredi 23 juin : feu de la St Jean
- jeudi 13 juillet : Goli prend l'air
- samedi 19 août : Apéro concert à Castailhac
- dimanche 20 août : Fête de la St Roch à Castailhac





Assemblée Générale





Après-midi jeux

Quine





Bal musette

Atelier jardinage

Club de l'amitié

Bureau

Co-Présidents : Marinou Pagès **Denis Parent** Trésorière : Dominique Lamotte Secrétaire: : Lucette Girbal



Prévention routière



Le 22 novembre, le point Info Séniors de la Communauté de Communes, en partenariat avec l'association de Prévention Routière de l'Aveyron organisait à Golinhac, une journée prévention routière à destination des séniors.

Une journée sous forme d'ateliers ou la dizaine de participants a pu mettre à jour ses connaissances, tester sa vue, son audition et conduire une voiture d'auto-école en présence d'un moniteur.

Une façon simple de passer un moment convivial en faisant un point sur sa conduite.

Repas de l'assemblée générale, quine, soirée choucroute en partenariat avec les aînés de Campuac et concours de belote. outes les animations proposées par le Club de l'Amitié ont rencontré un vif succès.







Repas de l'assemblée générale

Soirée choucroute

Quine



Sport Quilles Golinhac

Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

Le Samedi 17 Décembre, les membres du SQ GOLINHAC se sont retrouvés pour leur assemblée générale. Après avoir remercié la mairie pour son implication auprès de l'association, les membres du Bureau ont mis à l'ordre du jour les différents points.

Côté sportif, 4 podiums viennent couronner la saison 2022 : L'équipe Galan Mélody 2ème en Espoir Féminines et 3 podiums individuels lors des individuels district Vallon Dourdou (Puech Denis, Maréchaux Christelle et Ferrières Laetitia)

Par équipe, les deux équipes masculines et féminines en Elite se maintiennent dans leurs catégories respectives et, également l'équipe Pelissou en Essor. En 1ère série, l'équipe Malpel termine 9ème, l'équipe Clot 11ème et en 2ème série l'équipe Bousquet finit à la 7ème place et l'équipe Lebrave à la 13ème place. Chez les jeunes, l'équipe Pages se classe 10ème en cadets promotion et l'équipe Rolland 4ème en minimes promotion.

De plus, les maillots jaune et rouge ont foulé les terrains des championnats de France. Par équipe, Jules Roy et Baptiste Pages terminent au pied du podium lors du challenge national des écoles de quilles en catégorie Benjamin après une très belle journée. En individuel, Arnaud Vayssade et Mathieu Malpel ont disputé le championnat de France Individuel sur le magnifique cadre de St Amans des Côts. A noter, également, la participation de Stéphanie Rouguette aux Masters à Montpellier.

Pour terminer le rapport moral, le bureau a souligné l'importance de l'école de quilles et des jeunes au sein du club. Ils sont les grands motifs de satisfaction pour cette saison 2022 car ils sont tous très motivés et assidus et représentent la relève du club.

Côté financier, grâce à diverses manifestations et à l'obtention de subventions, le budget est à l'équilibre sur la saison. La situation financière étant saine, quelques investissements pourront sûrement avoir lieu et les prochaines saisons sont abordées avec optimisme.

La saison 2023 a débuté mi-janvier pour les trois doublettes mixtes engagées. Une quadrette féminine et une masculine ont défendu les couleurs du club lors de l'Inter-clubs en mars et le championnat débutera le 16 Avril.

Quelques départs ont été enregistrés mais grâce à l'arrivée massives de nouveaux joueurs (masculins et féminins), le club engagera : 8 équipes masculines, 4 équipes féminines, 1 équipe cadet et une 1 équipe minime.

L'école de quilles, sous la houlette de Frédéric Rouquette, verra 6 enfants découvrir les bases de ce sport. A noter, l'implication de Mathieu Galan et David Sagnes, qui vont passer le diplôme d'instructeur afin d'aider Frédéric dans cette tâche majeure d'accompagnement auprès des plus jeunes.

La coupe du Club est prévue le 9 Avril et les manifestations lors des fêtes patronales devraient être reconduites (rampeau à Castailhac et concours de belote à Golinhac). Le traditionnel repas de fin de saison se déroulera fin Août.

Ensuite, un point a été fait avec les diverses commissions et l'assemblée a remercier chaleureusement Sébastien MANIBAL pour son investissement durant de très longues années en tant qu'arbitre officiel du club et en a fait de même auprès de Chantal ROMIEU qui a bien voulu le remplacer dans cette fonction et accompagnera donc son mari Philippe sur les terrains lors des compétitions officielles. Le bureau a aussi tenu à offrir à Frédéric ROUQUETTE un petit cadeau pour le remercier de son implication et investissement auprès des jeunes de l'école de quilles.

Bureau

Co-Présidents : Mathieu Malpel : Arnaud Vayssade Co-Trésoriers: Mathieu Galan Grégory Batejat Co-Secrétaires: Laetitia Ferrières Stéphanie Rouquette



Interclub



Les jeunes



Si des personnes sont intéressées par la découverte de ce sport, elles peuvent s'adresser à un membre du bureau qui se fera un plaisir de les renseigner.

ECGE FootEntente Campuac Golinhac Espeyrac



Retrouvez toutes les informations sur la page facebook

Bureau

Président : Damien Pradalier Trésorier : Simon Pradalier Secrétaire:Fabien Fau Dirigeants : Daniel Dellus/Stéphanie Gres Entraineur : Pascal Cure Saison difficile...

Notre club de Football vit une saison très difficile. Nous savions que c' était une saison de transition mais les dirigeants ne pensaient pas qu'elle serait aussi compliquée.

De plus les résultats n'ont pas été au rendez-vous. Une seule victoire pour chaque équipe, des problèmes d'effectifs, des blessures, des forfaits, des départs etc ... Bref, il faut terminer cette saison et voir dans l'avenir car le groupe est jeune.

A ce titre, les dirigeants ont fait une réunion pour réfléchir à l' avenir du club. Le groupe de joueurs veut rester fidèle à nos communes et continuer à faire vivre le Football dans nos 3 communes. Un nouveau Bureau de l'association se prépare et il devrait encore y avoir du football en septembre 2023.

Cependant, toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour accompagner ces jeunes et maintenir notre club. Il manque cruellement de dirigeants pour encadrer nos équipes....

Le club de Football fait vivre nos communes le samedi matin avec les enfants, le samedi soir et dimanche après midi avec les seniors. Pour continuer, il faut l'investissement de tout le monde, que ce soit des dirigeants, des joueurs et de tous ceux qui entourent PAGE 20 notre club. Allez ECGE!

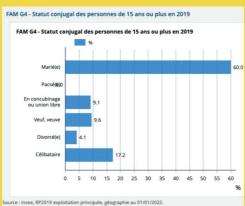
UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

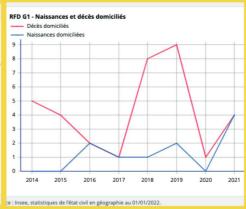
Les résultats du recensement réalisé en début d'année 2022 viennent d'arriver. Nous vous les partageons et en profitons pour faire une rétrospective de la population de notre commune à travers les années.

Enquêtes de recensement de 2018 à 2022
Populations légales au 1er janvier 2020 en vigueur à compter du 1er janvier 2023
Commune de Golinhac
Population municipale : 340
Population comptée à part : 12
Population totale : 352









Retour en arrière :

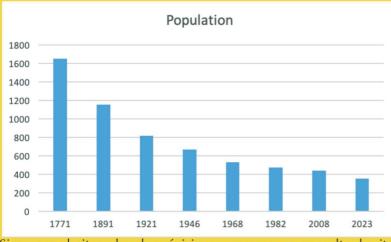
En **1772**, les 3 terroirs de Golinhac, Castailhac et Pénavayre (aujourd'hui La Colorgue dit aussi Nacoulorgues) comptaient sous l'Ancien Régime une importante population qu'on estimait à **1647** personnes, disséminées en **140** lieux-dits, hameaux et villages.

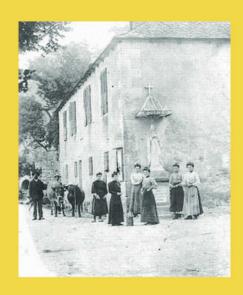
Entre **1833 et 1851**, une trentaine de hameaux furent démembrés de la commune de Golinhac. De ce fait, la population avait chuté de **22%**. Depuis, la commune n'a pas connu d'autre remembrement. En 1833, le décompte approximatif incluant les 107 villages, hameaux ou lieux-dits restant rattachés faisait état de **1343** habitants.

En 1876, un recensement faisait état de 1158 habitants :

garçons: 333 filles: 330 hommes mariés: 214 femmes mariées: 205 veures: $\frac{25}{572}$ veuves: $\frac{51}{586}$

Population en historique depuis 1771 à nos jours :





Si vous souhaitez plus de précisions vous pouvez consulter le site de l'INSEE. https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=COM-12110

Sources de cet article : INSEE et livre «Notre Village Golinhac-

section patrimoine du Foyer Rural



Hameau de Firminhac

Retrouvez le journal sur le site de la Mairie : https://notremairiegolinhac.fr

Si vous souhaitez recevoir le prochain numéro au format numérique seulement, faites-vous connaître auprès du secrétariat de la mairie :

Mail: golinhac@orange.fr

Tél: 05 65 44 50 12